



CRECHE MUNICIPALE I PRINCIPEDDI

PROJET D'ETABLISSEMENT

COMMUNE DE LECCI

I. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

1. Gestionnaire

- Nature juridique : Collectivité locale

- Correspondant : Monsieur le Maire GIANNI Don Georges
- Adresse : Hôtel de Ville, Village, 20137 LECCI
Téléphone : 04 95 71 43 43
Fax : 04 95 71 44 69
E-mail : mairie.lecci@wanadoo.fr

- Nom de la structure : CRECHE MUNICIPALE DE LECCI

2. Caractéristiques fonctionnelles

La crèche municipale de LECCI est une structure de type Multi-accueil qui a une capacité de 30 places permettant à la fois l'accueil régulier et occasionnel des enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

Afin de renforcer la sécurité physique et affective de l'enfant, la crèche est organisée en quatre sections :

- Section des bébés
- Section Moyens
- Section Moyens/Grands

- section des Grands

La crèche fonctionne du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

- Par la signature d'un contrat enfance, la CAF est le partenaire financier de la crèche.
- La structure assure un accueil collectif.

La crèche propose :

- L'accueil régulier : un forfait d'heures est souscrit pour l'année.
- L'accueil occasionnel : un forfait d'heures est souscrit pour le mois (le contrat est modifiable en fonction des besoins de garde et des places disponibles)
- L'accueil d'urgence : tout à fait exceptionnel et ponctuel

3. Personnel

- La Direction de la crèche est confiée à une éducatrice de jeunes enfants D.E
- La continuité de direction est assurée par une infirmière D.E
- L'équipe éducative est complétée pour 2 Auxiliaires de puériculture et 8 Agents de crèche (titulaires d'un CAP Petite Enfance)
- Un médecin détaché assure une vacation de 2h/mois
- Une cuisinière assure la préparation sur place des repas

II. PROJET SOCIAL

1. Caractéristiques de l'environnement

A. Situation du quartier

La crèche est située au centre du territoire communal dans le pôle la croix de LECCI au sein d'un grand bâtiment de plein pied. La partie occupée par la crèche est d'une superficie intérieure de 186m² et d'une superficie extérieure estimée à 80m².

Cette situation stratégique permet d'augmenter les services offerts par ce pôle (mairie, école, commerces de proximité) et d'accentuer son rôle de principal lieu de vie commune.

B. Contexte démographique de la commune

Une population en forte croissance

L'analyse de l'évolution démographique communale révèle une forte évolution de la population au cours des dix dernières années avec un taux de croissance annuel élevé (+4,77% pour la période 1999 – 2008)

Entre 1999 et 2008, la population totale est passée de 706 à 1074 habitants, soit une augmentation de près de 53% en moins d'une décennie.

Projection d'évolution démographique totale (horizon 2012)

Tout pousse à croire que ce dynamisme démographique va se poursuivre si ce n'est accroître dans les années à venir.

Une application du taux variation annuel moyen de ces dix dernières années permet d'estimer le développement démographique total à l'horizon 2012 sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les apports estimés de population à l'horizon 2012, sur la commune de Lecci sont les suivants : +219 personnes, soit une population totale avoisinant les 1300 habitants.

Une population infantine en évolution

Les données statistiques sur la commune permettent d'établir que la population des enfants de moins de 6 ans n'a cessé de s'accroître sur le territoire au cours des dix dernières années, avec un taux de variation annuel moyen égal à +6,3% entre 1999 et 2008.

Entre 1999 et 2008, le nombre d'enfants de moins de 6 ans est passé de 55 à 95, soit une augmentation de près de 73% en moins d'une décennie.

L'application du taux de variation annuel moyen enregistré sur la période 1999-2008, permet d'estimer le développement du nombre d'enfants de moins de 6 ans à l'horizon 2012.

Les apports estimés de population infantine âgée de moins de 6 ans à l'horizon 2012 sur la commune, sont les suivants : +27 enfants, soit une population infantile totale de plus de 120 enfants.

C. Capacité d'accueil des jeunes enfants sur la commune

- Aucune structure d'accueil des jeunes enfants à temps plein ou à temps partiel n'existait pas sur le territoire de la commune de Lecci.

Afin de répondre aux demandes des habitants et de favoriser le développement de la commune, il est apparu nécessaire de créer une telle structure d'accueil.

- A l'heure actuelle, seul 3 assistantes maternelles agréées sont recensées sur l'ensemble du territoire communal par le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Général de Corse du Sud, pour un total de 9 places au maximum.
L'offre de ce type de garde est donc très faible sur la commune et mérite d'être développée et pourquoi pas renforcée par la création d'un Relais Assistantes Maternelles.
- Une garderie périscolaire d'accueil des enfants le matin et le soir est en place dans les locaux de l'école.
- Un centre d'Accueil de Loisirs sans Hébergements (ALSH) d'une capacité de 24 places accueille les enfants scolarisés les mercredis et vacances scolaires.

D. Population accueillie

- La structure Petite Enfance est principalement destinée aux enfants résidants sur la commune.
Néanmoins, en fonction des possibilités du service, les enfants des communes avoisinantes pourront être accueillis.
- Un projet de développement de l'habitat, situé à proximité immédiate de la crèche, verra le jour très prochainement.
Cela provoquera l'augmentation de la population dans le quartier et donc du nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis au sein de la structure.
- L'accueil irrégulier :

Face à l'évolution des besoins de garde, la structure s'adapte. En effet, la précarité des emplois, le passage aux 35 heures, le nombre croissant de femmes travaillant à temps partiel, le travail saisonnier... nous amène à accueillir des enfants de façon irrégulière.

De ce fait, la présence d'un enfant peut varier d'un mois à l'autre et cela toute l'année.

2. Relations avec les autres équipements

A. La PMI

- L'accueil de l'enfant handicapé :

De par son organisation, la crèche est adaptée à l'accueil d'enfants handicapés moteurs (sanitaires adaptés, largeur des passages suffisante)

L'accueil des enfants porteurs d'un handicap, atteints d'une maladie chronique, allergiques... se fait en collaboration avec la PMI, l'équipe médicale qui assure le suivi de l'enfant, le médecin chargé du suivi de la crèche et donne lieu à l'établissement d'un protocole d'accueil spécifique et individuel.

- L'accueil d'enfants issus de famille connaissant des difficultés particulières :

Une puéricultrice du secteur peut être amenée à solliciter une place dans la structure.

Les demandes seront étudiées prioritairement lors des commissions d'attribution des places en crèche (qui se réunit deux fois par an)

Des propositions d'accueil seront faites au long de l'année selon les possibilités de la structure.

L'accueil d'urgence : exceptionnel et ponctuel.

Le protocole dispense l'enfant de la période d'adaptation.

- La structure Petite Enfance a pour mission l'information aux familles et un rôle prophylactique très important (éducation, santé, besoins des jeunes enfants)

L'information se fera par le biais d'affichages en rapport avec ces thèmes dans le hall de la structure et dans l'espace réservé à l'habillage et déshabillage de l'enfant.

De même des réunions à thèmes seront proposées aux familles plusieurs fois dans l'année (acquisition de la propreté, sommeil, diversification alimentaire). Elles seront animées par le médecin de la crèche en collaboration avec l'équipe éducative.

- La crèche peut être amenée à travailler en collaboration avec la PMI lorsque l'équipe constate une déficience dans la prise en charge des enfants par leur famille

B. L'association LIRE ET FAIRE LIRE

Elle existe en Corse du sud. Un projet est mis en place afin que la crèche puisse bénéficier de l'intervention de bénévoles pour lecture d'histoires.

C. L'école

Elle est située à proximité. Une réflexion sera menée pour créer des liens avec les enfants de petite section et préparer ainsi le passage de la structure multi accueil à l'école maternelle.

III. Projet Educatif

Introduction

La crèche est un mode de garde qui permet aux familles de concilier vie socio-professionnelle et vie familiale tout en en garantissant à l'enfant une vie quotidienne harmonieuse, sécurisante et épanouissante.

La vie de la crèche correspond à une expérience de vie en collectivité au sein de laquelle chaque enfant découvre une vie quotidienne différente. Il est essentiel qu'il y trouve s place au sein du groupe.

La crèche doit permettre à chaque enfant de développer sa personnalité en tant qu'individu unique, tout en apprenant le respect de l'autre afin de trouver son équilibre.

Les pratiques éducatives de la crèche :

Les pratiques éducatives à la crèche respectant un certain nombre de principes :

- Le respect des rythmes propres de chaque enfant.
- La recherche d'une prise en compte de l'individualité de chacun au sein du groupe.
- Aider l'enfant à grandir et à vivre avec les autres.
- L'accompagnement de l'enfant dans la recherche de son autonomie. Dans la mesure du possible, l'enfant est encouragé et accompagné pour lui permettre de faire par lui-même.

- Apprendre à patienter.
- L'apprentissage du langage oral. Nous mettons des mots sur ce que l'enfant vit, l'encourageons à exprimer ce qu'il ressent.
- Des activités sont proposées en évitant l'activisme : un enfant a le droit de ne rien faire ou jouer dans son coin.
- Les apprentissages nouveaux (par exemple : l'apprentissage de la propreté, alimentation) se font d'abord à la maison. Il est cependant possible que l'enfant formule une demande et évolue au vu des autres enfants (aller sur le pot par exemple). Ceci sera alors discuté avec la famille.

1. L'accueil

A. L'entrée de l'enfant

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est important. En effet, il s'agit d'un moment crucial : pour le parent, qui peut se sentir inquiet, culpabilisé par l'obligation de laisser son enfant ; et pour l'enfant, pour qui ce changement est vécu comme une rupture affective et sociale.

Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc de contribuer à la sécurité affective de l'enfant et de favoriser la séparation.

- **L'entretien d'accueil** permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent/enfant. Il est l'occasion de présenter la vie à la crèche et de faire visiter les locaux. En outre, il est important d'avoir préparé l'entrée en faisant une place à l'enfant: porte manteau, casier, cahier de liaison...
- **Une période d'adaptation** est souhaitée afin de mettre en place une séparation progressive correspondant aux capacités psychiques de l'enfant afin de lui permettre d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective. Pour cela une professionnelle se rend disponible les premiers jours de présence de l'enfant de façon à ce qu'il ait un repère au départ, pour ensuite s'ouvrir à l'ensemble des professionnelles et du groupe d'enfants et leur être présenté.

B. L'accueil au quotidien

La relation triangulaire parents/enfant/professionnelles se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. Par ces échanges quotidiens les professionnelles peuvent apprécier, analyser le comportement de chaque enfant. Par ailleurs, ils nous semblent important d'échanger avec les parents autour des difficultés ou des progrès de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

- **Lors de l'accueil du matin**, une professionnelle se rend disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettant la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

La professionnelle écoute les demandes particulières des parents et analyse si cette demande est compatible avec la vie en collectivité, de façon à rendre une réponse. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'impliquent pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les particularités. En outre, nous sommes vigilantes à ne pas se substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.

Les informations notées sont recueillies dans le cahier de liaison puis partagées avec les membres de l'équipe.

La professionnelle est également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au milieu du groupe.

- **En fin de journée**, les parents apprécieront un compte-rendu de la manière dont se sera déroulée la journée de leur enfant. Il est important qu'ils nous perçoivent comme des partenaires actifs, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance et de solidarité.

Pour un bon déroulement de la journée : tant pour le bien-être des enfants et le respect de leurs activités, nous demandons aux parents de respecter des plages horaires pour l'arrivée et le départ des enfants (cf. le règlement intérieur).

2. **L'éveil**

La crèche est un lieu où il peut inventer des activités variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de

son individualité et personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions. Toutes les actions de la journée sont sources d'activité. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement, un espace lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire... de jouer !

Les professionnelles proposent une diversité d'activités poursuivant un objectif pédagogique, adapté à chaque stade de leur développement.

A. Activités proposées aux petits

Les tapis et autres coins douillets permettent aux jeunes enfants de se mouvoir à leurs rythmes. Les tapis d'éveil, mobiles et livres en tissus stimulent leurs sens et leur permettent de faire leurs premières expériences, accompagnées pas l'adulte.

Plus grand, lorsqu'ils font leurs premiers pas, ils s'agrippent, grimpent, s'entraînent avec des ballons, jeux de bascules.

B. Activités proposées aux moyens

Les enfants à cet âge sont curieux, déménagent leur espace. Ils explorent et expérimentent leur environnement au travers de jeux tenus à disposition de l'enfant. Ils choisissent librement leur support de jeu. Par ailleurs l'aménagement de l'espace permet aux enfants de passer librement et à leur rythme d'un jeu à un autre.

En outre, des activités dites plus cadrées sont mises en place : *pâte à modeler, peinture, jeux de transvasement*. Celles-ci permettent à l'enfant d'expérimenter des matières et d'entretenir leur créativité. De plus, ces activités en groupe leur permettent de se retrouver favorisant l'apprentissage de la collectivité.

C. Activités proposées aux grands

Les plus grands exercent leur agilité en jouant avec *des puzzles, des jeux de construction (Lego, Kapla...), pâte à modeler, crayons, peinture, collage...*

Par ailleurs, l'espace est aménagé de petits coins « jeux libres », parmi eux les jeux symboliques (coin cuisine, poupée) entretenant la créativité, l'imagination, les inter actions, l'imitation et la communication verbale.

Pour les plus grands, des activités dites dirigées et jeux de règles sont proposés : *activités manuelles, mémoire, loto, jeux de société...* Certaines règles sont à respecter : attendre son tour, respecter les consignes du jeu.^[L] Répartir les enfants par petits groupes facilite les contacts entre eux et donne à chacun plus d'espace pour s'exprimer.

Du matériel de psychomotricité est mis à disposition des enfants, les jeux en extérieur favorisent le développement physique et participe à l'évolution harmonieuse des fonctions relationnelles et sensorielles de l'enfant.

D. L'éveil musical

Il s'agit d'un éveil qui nous semble important à apporter chez le jeune enfant. Les phénomènes sonores constituent un mode de communication d'échanges fondamentaux qui prédisposent au langage.

L'activité musicale s'inscrit dans une relation privilégiée entre l'adulte et l'enfant créant un espace de communication.

Chaque matin et lors des temps calmes, nous nous retrouvons enfants/professionnelles autour d'un temps chansons consacré au plaisir de chanter et de se retrouver.

3. La verbalisation

Les professionnels cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent. La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris.^[L]

En outre, nous avons le souhait d'accompagner la parole à une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettons à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui et nous lui parlons doucement et calmement.^[L] Lorsqu'il est nécessaire de remettre un cadre et ses limites, nous optons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

4. Autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement pour son devenir.

En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façons cohérentes par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

A. Autonomie par le jeu.

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité... Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

B. Autonomie au quotidien.

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts...

Habillage : Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soit à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires, apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il est prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

Alimentation : Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre... même s'il ne maîtrise pas encore ses gestes. Pour les plus grands, nous les invitons à mettre la table, les laisser se servir.

Propreté : Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes à la demande de l'enfant. (cf. soins corporels)

Les besoins du jeune enfant :

L'enfant a différents besoins. Certains besoins sont des besoins vitaux: boire, manger, dormir. Et d'autres besoins sont liés à son développement moteur et psychologique: acquérir des repères, sécurité affective et matérielle, autonomie, apprentissage des interactions, apprentissage du respect de soi et des autres...

1. L'hygiène

a. Les soins corporels

Au même titre que se nourrir, dormir, respirer... l'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne.

L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant sur ce qu'il va se passer, de manière à ce que l'enfant ne se sente pas "chosifié".

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin: recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé...

Lorsque l'enfant marche nous invitons l'enfant à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le sollicitons pour qu'il participe à la préparation du matériel: sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Pour finir, nous souhaitons faire du temps de change, un moment de communication et d'échange individualisé, de bien-être et de plaisir partagé.

b. Le change et la propreté.

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

L'équipe est à l'écoute de la demande de l'enfant et des parents. Les professionnelles tiennent compte de la maturité de l'enfant et favorisent le dialogue auprès des parents demandeurs.

Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de bien-être, de plaisir partagé qui permet également à l'enfant de découvrir son corps.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents

- Lorsque les enfants portent encore une couche pendant la journée mais qu'ils commencent à être demandeur du pot, nous le leur proposons lors des temps de change et restons à l'écoute de leur demande. En revanche, nous ne les installons pas systématiquement sur le pot, ni à heures fixes.
- Quand ils ne portent plus de couches et qu'ils commencent à en faire la demande d'eux-mêmes, nous les accompagnons et les aidons à se déshabiller lorsqu'ils n'y parviennent pas seuls. Au début, des points de repères sont établis dans la journée: après le repas, après la sieste; et puis, au fur et à mesure qu'ils deviennent autonomes, ils gèrent de plus en plus leurs allés et venus aux toilettes.

Lorsque la propreté est en cours d'acquisition, des incidents sont inévitables. Nous mettons des mots sur ce qu'il vient de se produire et rappelons à l'enfant qu'il est important de demander à l'adulte lorsqu'il ressent l'envie d'aller aux toilettes.

Les professionnelles tiennent à disposition des parents demandeurs un guide sur l'apprentissage de la propreté intitulé "*l'art du pot*".

2. L'alimentation

a. Les besoins alimentaires

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir.

La conduite alimentaire et les choix de l'enfant se construisent par les parents, l'institution (crèche, école...) et l'environnement.

Les repas sont préparés selon des règles d'hygiène bien précises.

- Nous tenons à respecter le régime alimentaire et le rythme de chaque

enfant. En outre nous suivons l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous la responsabilité des parents : feuille de suivi remplie au préalable par les parents, affichage des menus pour informer les parents.

- Nous avons le souhait d'élaborer des repas en respectant les règles de la diététique des différentes tranches d'âges. Participer à la prévention de l'obésité en limitant la quantité de sucres, de sel et en proposant de goûter
- Créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale pendant les repas.
- Veiller à la qualité des aliments et à l'équilibre des menus. La cuisine est préparée sur place au jour le jour. Le choix des fournisseurs et le suivi des produits sont importants.
- Faire découvrir l'origine des aliments. Par exemple, en organisant des sorties au marché, en organisant des ateliers cuisine ou en proposant des livres ou des jeux sur le thème de l'alimentation.

b. Le repas : un temps de convivialité

Le repas est un temps très important à la crèche parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver. Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter. Les enfants doivent rester assis, parler doucement et comprendre que le repas est un moment où le jeu n'a pas sa place.

Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme.

Ainsi, nous avons mis en place des rituels :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table.
- Lavage des mains.
- Regroupement des enfants.
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés.

C'est pourquoi ils nous semblent important qu'ils boivent leurs biberons dans les bras afin de leur apporter une sécurité physique et affective.

En outre, lorsqu'ils passent à la diversification ils mangent dans des transats, tandis que ceux qui se tiennent assis peuvent manger sur des chaises.

Lorsqu'un enfant commence à manger seul, le professionnel lui présente deux cuillères afin que l'adulte puisse l'aider.

Les moyens et les plus grands, déjà plus autonomes, mangent autour de tables favorisant la convivialité.

Lors du service nous présentons et nommons les aliments. Il nous semble important que les enfants goûtent de tout mais dans aucun cas nous les incitons à tout manger, ni à la forcer.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour leur laver les mains et la bouche, puis aller jouer.

3. Le sommeil

Dormir est un besoin vital et il est essentiel chez le jeune enfant car il est réparateur, autant que constructeur.

Au même titre que les repas, les siestes sont déterminantes pour la journée de l'enfant. C'est pourquoi, nous lui attachons une grande importance puisqu'en effet le sommeil est indispensable à l'enfant pour son développement et son bien-être.

Notre rôle est donc de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir de l'entretien d'accueil et des transmissions.
- Connaître ses rituels d'endormissement (doudou, sucette, musique...)
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou couchette.
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères. Mise en place de temps calme.
- Détacher si besoin une professionnelle au moment de l'endormissement pour rassurer et empêcher que les enfants se réveillent mutuellement.
- Surveiller le réveil par l'interphone ou visuellement.
- Noter sur le cahier de transmission pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase

d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle.

Une journée type à la crèche :

7h45 : l'accueil

La crèche ouvre ses portes et les enfants arrivent progressivement...

Le temps d'accueil est particulièrement important pour le bon déroulement de la journée de chacun. Ce temps de transmission et d'information entre parents et professionnels est aussi un temps pour se dire au revoir sereinement et tranquillement. La disponibilité et la qualité d'accueil des professionnels sauront rassurer parents et enfants lors des séparations difficiles certains matins.

L'enfant investit les lieux à son rythme dans une salle accueillante, où il retrouvera les jouets qu'il apprécie, ses copains, les lieux et bien sûr l'équipe.

9h30 : rassemblement

Après avoir été en groupe inter âge pour commencer la journée, chaque enfant regagne son espace de vie. Un temps de rassemblement, très convivial, où chansons et histoires sont au rendez-vous, permet aux enfants de se retrouver, se poser, et d'anticiper le reste de la journée.

9h45-10h45 : activités libres ou dirigées

L'équipe dispose d'un panel d'activités réfléchies et mises en place au sein de la structure (Activités manuelles diverses, Psychomotricité et autres activités sensori-motrices, Musique et Lecture).

Les activités que nous présentons sont diverses et dépendent énormément du temps et des enfants eux-mêmes. Toutes ces activités leur sont proposées et non imposées. Elles se déroulent principalement par petits groupes, avec un roulement qui permet à chaque enfant de participer s'il le souhaite. Ce moment de convivialité et d'échange permet à l'enfant de répondre à son besoin de créativité, de motricité etc....

Afin de conclure l'activité proposée, nous invitons les enfants à participer au rangement du matériel et de la salle : cet acte permet en outre de les responsabiliser et de leur faire prendre conscience du cycle de la vie (avant, pendant, après).

10h45 : temps calme

Les enfants se regroupent pour écouter une histoire. C'est aussi le temps où par petits groupes de 3 les enfants se rendent aux toilettes et se lavent les mains.

Ces rituels permettent à l'enfant de revenir au calme, de se détendre, et d'anticiper le repas avec moins d'appréhensions.

11h15 : le repas

Les grands et les moyens se mettent à table, alors que le déjeuner des plus petits est pris en charge individuellement selon le rythme de chacun. Chaque enfant mange à son rythme et selon ses besoins, puis se lave les mains et la bouche avant de rejoindre la salle de vie où il sera invité à se déshabiller en vue de la sieste.

12h30 : préparation au repos

Temps calme dans le dortoir, où enfants et professionnels échangent autour d'histoires dans une ambiance sereine. C'est aussi le moment où chaque enfant peut aller aux toilettes et changer sa couche.

13h : la sieste

C'est l'heure de dormir, une professionnelle par sa présence rassurante saura permettre un bon endormissement. Les huiles essentielles apaisantes et les musiques douces favoriseront le sommeil réparateur des enfants.

13h30 : Une deuxième sieste est proposée aux enfants qui ne sont présents à la crèche que les après- midis. Elle concerne également les enfants dont le rythme de sommeil est plus tardif.

14h15- 16h : réveils échelonnés

Les enfants se lèvent au fur et à mesure de leur réveil. Petits moments câlins, changement de couche, rhabillage et jeux en attendant l'heure du goûter. A l'inverse pour les bébés c'est bien souvent l'heure de refaire une petite sieste.

16h-16h30 : le goûter

Tout le monde se met à table: compote, laitage et fruits sont au rendez-vous. C'est aussi le moment de fêter les anniversaires avec gâteaux, bougies et chansons.

16h30-18h15 : jeux libres et premiers départs

Chacun joue en fonction de ses envies, à l'intérieur ou à l'extérieur selon la météo. Les parents arrivent progressivement. Les professionnels racontent la journée de l'enfant et c'est déjà le moment de se dire au revoir et de ranger la crèche pour le lendemain.

IV. Compétences professionnelles mobilisés.

1. Personnel.

PERSONNELS	QUALIFICATIONS	ETP
Directrice	Educatrice jeunes enfants	70 %
Encadrement enfants	1 infirmière (assure la continuité de direction)	100 %
	2 auxiliaires de puériculture	100 %
	8 agents de crèche (titulaire CAP petite enfance)	100 %
Autre	1 médecin	Vacation 2H / mois
	1 cuisinière	100 %

2. Rôles et fonctions.

- **La directrice à pour mission :**

D'accompagner dans u projet d'accueil des enfants et des familles dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de bien-être. Animer l'équipe de la crèche, optimiser les ressources disponibles.

- **La directrice est responsable :**

- De la conception, de l'élaboration, de l'application, du suivi et de l'évaluation du projet d'établissement ;
- De la sécurité ;
- De l'aspect accueillant de l'établissement ;
- Du bon accueil des familles et des enfants, du personnel, des stagiaires et de toute personne entrant dans la crèche ;
- Des actions engagées pour le bon développement psychoaffectif de l'enfant ;
- Des soins pratiqués aux enfants ;
- De la régularité des visites médicales du personnel, des enfants et des stagiaires ;
- De l'organisation efficace de la vie de la crèche, des réunions ;
- De l'application du règlement intérieur de la crèche et de l'institution (ou établissement) ;
- Des relations harmonieuses au sein de la crèche ;
- De la communication interne et externe ;
- D'un travail en réseau au sein de l'institution (ou de l'établissement) ;
- Des relations avec les partenaires extérieurs ;
- De la gestion du personnel de son établissement (formation interne et externe, évaluation, congés, horaires) ;
- De la gestion administrative (relation des services administratifs, achats) de son établissement ;
- Du respect de la maîtrise du budget attribué ;

- De l'optimisation du remplissage de la crèche ;
- Du matériel et des locaux (gestion, respect, entretien).

- **L'infirmière à pour missions :**

D'accompagner l'enfant et sa famille au quotidien, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en utilisant ses compétences spécifiques.

Elle assure la continuité de direction en l'absence de la directrice.

De ce fait, par délégation l'infirmière est responsable :

- De la sécurité des enfants tant physique que psychologique et affective ;
- Des dimensions sanitaires du projet d'établissement et de sa coordination ;
- Des relations harmonieuses au sein de l'équipe dans le respect des autres ;
- Du bon fonctionnement de la crèche en cas d'absence de la directrice ;
- De la conception, de l'élaboration en équipe, du suivi et de l'évaluation du projet de santé regroupant ;
- L'évolution de la santé de l'enfant et les facteurs qui la favorisent ;
- L'hygiène de la personne, de l'environnement ;
- L'hygiène et l'équilibre alimentaire ;
- L'observation et la surveillance des troubles du comportement et de l'état de santé ;
- Les prescriptions de médicaments et les protocoles médicaux ;
- Le dossier de vie de l'enfant ;
- De la gestion du matériel concernant son domaine de référence.

- **L'infirmière à pour fonctions :**

- Accueillir les enfants et les parents.
- Contribuer au bien-être et au bon développement de chaque enfant.
- Accompagner l'enfant dans les différents temps de vie de la crèche (repas, change, sieste, activité).
- Repérer les troubles éventuels de l'enfant, en informer la directrice, en assurer le suivi spécifique en collaboration avec les autres intervenants (médecin, psychologues, éducatrices spécialisées, psychomotriciennes).
- Partager avec les parents des connaissances en matière d'éducation de la santé.

- Observer les enfants, leur famille et les situations.
- Analyser les informations recueillies.
- Adapter les actions en concertation avec l'équipe.
- Veiller à la cohérence, au suivi des protocoles et des actions mis en place au quotidien.
- Evaluer le résultat des actions mises en place et réajuster si nécessaire.
- Faire partager ses connaissances en matière de santé pour expliquer les actions à envisager en équipe.
- Transmettre ses compétences.
- Encadrer les stagiaires.

- **Les auxiliaires de puériculture et les agents de crèches ont pour missions :**

D'assurer le bien-être de l'enfant dont elle à la charge, au niveau physiologique, psychologique et physique.

Elles sont responsables de :

- Accueillir l'enfant et sa famille et aider à la « séparation » en proposant des conditions favorables et en préservant les liens avec la famille ;
- Materner l'enfant ;
- Participer à la cohésion dans l'équipe et au développement des relations harmonieuses et de l'ambiance de la crèche ;
- Créer et aménager en équipe un lieu de vie sécurisant et adapter aux besoins des enfants ;
- Créer un lieu de vie ludique où chaque enfant peut expérimenter, faire des acquisitions et tendre vers l'autonomie ;
- Etre à l'écoute de l'enfant pour répondre à ses besoins physiques et affectifs tout au long de la journée, en respectant son rythme individuel ;
- Observer les enfants et analyser les situations en équipe ;
- Favoriser l'éveil et le développement sensori-moteur de l'enfant en s'appuyant sur les techniques de jeux incluant la notion de plaisir ;
- Accompagner l'enfant dans tous ses temps de vie (par exemple : repas, jus de fruits, goûters, hygiène, sommeil, activités ludique) ;
- Respecter le régime alimentaire et préparer les biberons.
- Appliquer les règles d'hygiène afin de ne pas apporter d'agents infectieux à l'enfant et d'éviter la transmission d'un enfant à l'autre ;
- Favoriser les relations et interactions entre enfants et entre enfant et adulte dans le respect des règles de la crèche et de la vie de groupe ;

- Tenir à jour un cahier de transmission afin de conserver une trace écrite des événements majeurs ;
- Verbaliser à l'enfant ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en place du projet d'établissement.

- **Les agents de crèches (titulaires du CAP petite enfance) seront détachés de l'encadrement des enfants par roulement afin d'assurer :**

- L'entretien de locaux, du matériel et du linge

- **Le médecin a pour mission :**

D'assurer la surveillance individuelle préventive des enfants, en liaison étroite avec la famille, le médecin traitant, le personnel et le médecin de PMI.

- **Le médecin de crèche est responsable :**

- De l'admissibilité des enfants sur un plan médical ;
- Des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ;
- De l'admission des enfants atteints de maladie bénigne sur demande de la directrice ;
- De l'application des mesures préconisées par le médecin départemental en cas d'épidémie ;
- Des mesures prophylactiques imposées au personnel ;
- De l'hygiène générale ;
- Du choix et des protocoles d'utilisation des produits pharmaceutiques.

V. Définition de la place des familles

1. La période d'adaptation

La période d'adaptation est une semaine aménagée, où les parents accompagnés de leur enfant viennent découvrir la crèche et rencontrer le personnel. Nous regroupons plusieurs familles, pour qu'elles puissent se connaître, discuter voire créer des affinités.

La période adaptation est un moment important car elle permet de créer une relation de confiance avec l'enfant et sa famille. Cette étroite collaboration entre les parents et les professionnelles est essentielle et facilite la séparation.

Au début, un rendez-vous individuel est planifié pour chaque famille. C'est un premier contact avec le professionnel "référent " de l'adaptation. Les jours suivants, les parents sont invités à vivre ensemble les différents temps de la vie quotidienne. Parallèlement, les enfants sont amenés à expérimenter de petites séparations.

2. Les relations parents-professionnels.

A. Les professionnels

Nous nous devons de respecter quelques règles de déontologie.

- Nous sommes tenus par le secret professionnel : il couvre non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris. De plus le secret professionnel s'impose dans les conditions

établies par la loi.

- L'équipe est garante du respect du projet pédagogique et du bon fonctionnement quotidien de la crèche. Elle s'assure que les besoins des enfants sont satisfaits. Les professionnelles ont des compétences, des connaissances générales sur le jeune enfant, compte tenu de leur formation et de leur expérience.
- L'équipe se rencontre lors des réunions d'équipe et d'analyse de la pratique dans le but de faire une mise au point des projets d'équipe, veiller au bon fonctionnement, débloquer des situations difficiles... Cette réflexion commune permet d'instaurer une cohérence dans notre pratique auprès du groupe d'enfants.
- Respecter le rôle de chacune en fonction de sa profession et du profil de poste.
- Respecter l'éducation des parents, sans émettre de jugement de valeurs.

B. La place des parents

Nous avons le souhait d'associer les parents à la vie de l'équipement et à la vie de la crèche en les informant au moyen de lettres d'informations, de panneaux d'informations, photos...

Par ailleurs, il nous semble important d'être à l'écoute des préoccupations des parents et les accompagner dans leurs difficultés sans être « donneur de leçon ». En outre, des réunions de réflexions sont mises en place. Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la propreté, limites et autorité...

Il est attendu des parents une participation active à la vie de la crèche. Cette participation se fait à différents niveaux :

Apports d'ingrédients pour l'atelier pâtisseries par exemple.

Les parents peuvent être sollicités pour l'accompagnement de sorties et fêtes organisées.

Nous cherchons à mettre en place une relation de partenariat et de confiance mutuelle au profit des enfants.

C. Les fêtes.

Les fêtes de Noël et mardi-gras permettent à tous de se réunir. Ce sont des moments de partage et de convivialité.

L'équipe éducative a pour objectif la mise en place d'une relation de partenariat et de confiance mutuelle avec les familles.